

## **COMPTE RENDU SIMPLIFIE de la REUNION DU 08/01/2021**

### **Désignation d'un référent sécurité routière**

La Préfecture invite les communes à désigner un référent sécurité routière.  
Le Conseil Municipal décide de nommer Mr Jean Gouband comme référent

### **Achat d'arbres**

Le Conseil Municipal accepte les devis Hydro Jardin suivants :  
Pour 4 arbres 14/16 avec attaches et tuteurs pour le terrain de pétanque : 487,30 € TTC  
Pour l'opération « un bébé – un arbre », 8 arbres pour 273,90 € TTC

### **Achat terrain La Druinée : demande d'indemnité locative**

Lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal a décidé d'acheter la parcelle YA 185 La Druinée. Celle-ci est actuellement louée par bail à un exploitant agricole. Il demande une indemnité en compensation de la rupture du bail. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un accord a été trouvé entre le vendeur, l'exploitant et la commune pour une indemnité de 6000 € comme suit : 2784 € à charge du vendeur et 3216 € à charge de la commune. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **Assainissement Rue de la Fuye**

Le syndicat d'eau potable de Luché Pringé procède actuellement au remplacement de la canalisation de la Rue de la Fuye.

Profitant de ces travaux par la Société Cana Ouest, un habitant qui n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif demande la possibilité d'avoir un regard à sa disposition.

Le Conseil Municipal accepte le devis de 2397 € TTC. Le riverain concerné devra acquitter la taxe de raccordement au réseau.

Le Conseil municipal accepte également un devis de 1788 € TTC pour la pose d'un regard pour raccorder un futur drainage sur une allée communale.

### **Assainissement la Poterie**

Le projet de d'assainissement du hameau de la Poterie doit être revu et complété.

Le maître d'œuvre de l'opération, la Sté Hydratec, compte tenu du complément de travail propose un avenant de 8074,64 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ce complément au marché initial.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions pour ce projet dont le montant de travaux est estimé à 516536,86€ TTC

### **Cablage informatique de la Mairie**

La Mairie est maintenant éligible à la fibre.

Pour raccorder les ordinateurs et téléphones, il est nécessaire d'installer une baie de brassage et de poser des prises RJ 45 dans chaque bureau.

Le devis de l'électricien Mr Lelarge de Yvré le Polin d'un montant de 2144,40 € TTC est accepté.